

## Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure  
codécision) [2021/0406\(COD\)](#)  
Règlement

En attente de la position du Parlement en 1ère lecture

Coercition économique exercée par des pays tiers

Sujet  
6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale,  
obstacles au commerce  
6.40 Relations avec les pays tiers

Priorités législatives  
[Déclaration commune 2022](#)